

STATUTS DE M.É.R.ASSOCIATION

Article 1 – Dénomination

Il est fondé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : **M.É.R.Association**.

Article 2 – Objet

L'association M.É.R.Association a pour objet :

- le **soutien économique et financier aux entreprises en difficulté**, notamment les entreprises individuelles, micro-entreprises, TPE et EIRL;
- le **rachat partiel ou total de parts sociales ou d'actions** de sociétés en difficulté, dans un objectif de sauvegarde, de stabilisation financière et de continuité d'activité ;
- l'aide à la reprise, à l'acquisition de départs, d'actifs, de fonds de commerce, de matériels ou de stocks ;
- l'accompagnement à la restructuration, à la relance et à la pérennisation des entreprises soutenues,
- la gestion de l'épicerie solidaire et de l'espace cybercafé "MÉRA Market"

Dans le cadre de son objet, **M.É.R.Association a également pour mission de générer des ressources financières complémentaires au profit de Malikassociation**, afin de soutenir son développement et de permettre, à terme, **la création et l'extension de nouveaux sites sur différents secteurs d'activité**, dans le respect des objets sociaux respectifs.

L'association exerce ses activités dans un esprit de solidarité économique, de responsabilité sociale et de transparence.

Article 3 – Moyens d'action

Pour réaliser son objet, l'association peut notamment :

- collecter des fonds sous forme de dons, mécénat et subventions ;
- conclure toute convention de partenariat utile ;
- acquérir, détenir, gérer ou céder des parts sociales ou actions, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- organiser des actions de conseil, d'accompagnement et d'expertise ;
- réaliser toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : **40 rue de la paix, étage**

86170 CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, la ratification par l'Assemblée générale étant facultative.

Article 5 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 6 – Composition

L'association se compose de :

- membres fondateurs; Roger-lee Ventôse & Germaine Ventôse

Les modalités d'adhésion sont définies par le règlement intérieur.

Article 7 – Admission – Radiation

L'admission des membres est prononcée par le Conseil d'administration.

La qualité de membre se perd par :

- démission ;
- décès ;
- radiation prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été préalablement invité à fournir des explications.

Article 8 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent notamment :

- les cotisations ;
- les dons et mécénats ;
- les subventions publiques ou privées ;
- les produits des activités et opérations menées par l'association ;
- toute autre ressource autorisée par la loi.

Article 9 – Conseil d'administration

L'association est administrée par un **Conseil d'administration composé de 2 membres**, élus pour une durée de 15 ans.

Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association.

Article 10 – Bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Bureau composé au minimum de :

- un Président ; M. Roger Ventôse
- une Co-présidente ; Mme Germaine Ventôse-Simon
- un Trésorier ; M Roger Simon

Article 11 – Assemblées générales

L'Assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an. Elle entend les rapports moral et financier, approuve les comptes et délibère sur les orientations de l'association.

Article 12 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration.

Article 13 – Dissolution

En cas de dissolution, l'actif net est dévolu à une association ou un organisme poursuivant un objet similaire ou d'intérêt général, conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

Fait à : Champigny-en-Rochereau

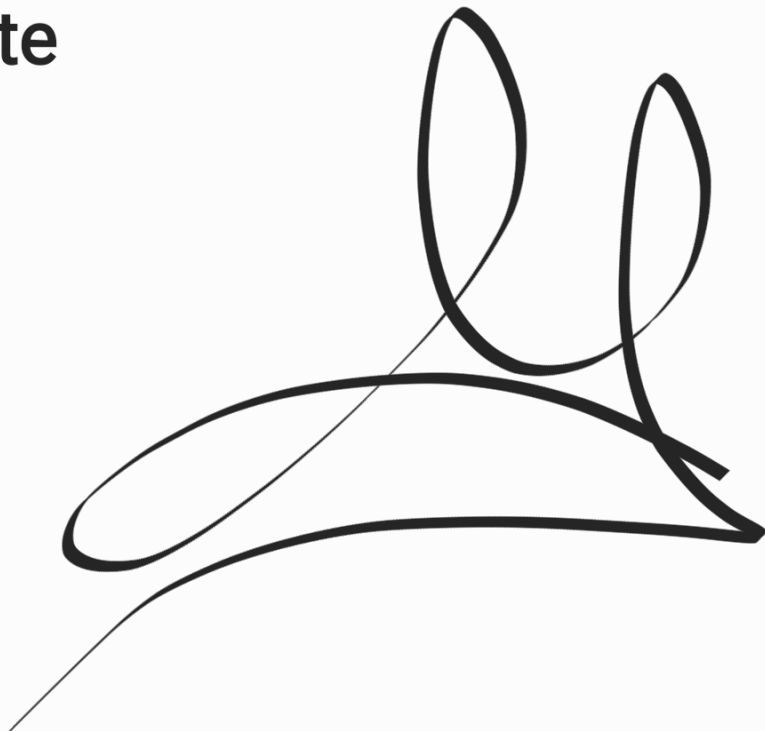
Le : 22 mars 2026

Signatures des membres fondateurs

Le Président

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La Co-présidente

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke at the base and two prominent, rounded loops above it.

